



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

À une séance ordinaire du conseil de cette municipalité, tenue à la salle multifonctionnelle, située au 290 de la rue Principale à Saint-Narcisse, le mardi 14 janvier 2025 à 19 h 30, sont présents, mesdames les conseillères Catherine Bourget et Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Michel Larivière et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

Monsieur Veillette, maire, motive l'absence de madame Kim Mongrain et monsieur Jocelyn Cossette.

1. Adoption de l'ordre du jour

2025-01-01

Il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du ou des procès-verbaux
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024
 - 2.2 Procès-verbal des deux séances extraordinaires du 18 décembre 2024
3. Information sur les dossiers en cours
4. Rapport d'activité par les élus
5. Présentation des comptes
6. Période de questions sur les comptes présentés
7. Approbation des payés et à payer pour le mois décembre 2024
8. Adoption de la nouvelle échelle salariale et de l'ajustement de la rémunération des employés municipaux et du directeur général pour l'année 2025
9. Départ de madame Laëtitia Lefèvre, coordonnatrice en loisirs, et de monsieur Serge Groleau, journalier-chauffeur et affichage de postes
10. Adoption du second projet de règlement numéro 2024-11-604 – modifiant le règlement de zonage 2009-05-438 et ses amendements afin de modifier certaines marges dans la grille de spécification de la zone 129-R
11. Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
12. Don au Centre des Loisirs de Saint-Narcisse pour des frais en lien avec les dépenses du camp de jour, Rendez-vous des Arts et Noël des Enfants – année 2024
13. Nomination de monsieur Jean-Pierre Piché à titre de citoyen émérite de Saint-Narcisse
14. Varia
15. Deuxième période de questions
16. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du ou des procès-verbaux

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, par courrier électronique le 5 décembre 2024 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du conseil.



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2025-01-02

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2024 soit adopté comme rédigé, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Procès-verbal des deux séances extraordinaires du 18 décembre 2024

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 18 décembre 2024 ont été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, par courrier électronique le 19 décembre 2024 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent les avoir reçus et lus.

2025-01-03

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE les procès-verbaux des séances extraordinaires du 18 décembre 2024 soient adoptés comme rédigés, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

3. Information sur les dossiers en cours

Il n'y a aucun dossier en cours qui nécessite un supplément d'information à ce jour.

4. Rapport d'activité par les élus

Depuis la séance régulière du 3 décembre 2024, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse, s'il y a lieu, le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

5. Présentation des comptes

Monsieur Guy Veillette, maire, demande aux membres du conseil de prendre connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2024, laquelle liste leur a été fournie dans la documentation préalable à la présente rencontre et est présentée sur le tableau interactif de la salle du conseil.

6. Période de questions sur les comptes présentés

La période de questions débute à 19h45 et se termine à 19h46.

7. Approbation des payés et à payer pour le mois décembre 2024

2025-01-04

Il est proposé par madame Catherine Bourget
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE les comptes à payer du mois de décembre 2024 soient approuvés comme présentés et que les paiements soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité.



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

8. Adoption de la nouvelle échelle salariale et de l'ajustement de la rémunération des employés municipaux et du directeur général pour l'année 2025

CONSIDÉRANT que selon le manuel des employés, l'échelle salariale est révisée à compter du premier jour ouvrable de chaque année afin de déterminer l'augmentation annuelle en fonction de l'indice des prix à la consommation ;

CONSIDÉRANT que des rencontres de travail ont eu lieu entre les représentants du conseil municipal pour effectuer l'analyse des taux horaires du marché pour certaines classes d'emplois dans le but de maintenir une rémunération compétitive et équitable ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle échelle salariale sera ajustée à la hausse afin de refléter le marché;

CONSIDÉRANT que le contrat du directeur général sera également ajusté en fonction du marché.

2025-01-05

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente.

QUE le conseil approuve une augmentation de 3% de l'échelle salariale actuelle, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

QUE le conseil approuve une augmentation de 3% à pour les pompiers volontaires et premier répondant.

QUE chaque employé n'ayant pas atteint le total de 1820 heures, étant le nombre d'heures pour une année complète de travail, reçoit une augmentation de 1,5%.

QUE le conseil autorise monsieur Guy Veillette, maire, à signer le contrat de travail de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, comportant une augmentation salariale de 3%, pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité.

9. Départ de madame Laëtitia Lefèvre, coordonnatrice en loisirs, et de monsieur Serge Groleau, journalier-chauffeur et affichage de postes

CONSIDÉRANT que madame Laëtitia Lefèvre, coordonnatrice en loisirs, a annoncé son départ de la municipalité de Saint-Narcisse comme coordonnatrice en loisirs, le 17 décembre dernier ;

CONSIDÉRANT que monsieur Serge Groleau, journalier-chauffeur, temporaire, a annoncé son départ de la municipalité de Saint-Narcisse comme journalier-chauffeur, le 24 décembre dernier ;

CONSIDÉRANT que madame Lefèvre quittera définitivement ces fonctions le 14 janvier 2025 et que monsieur Serge Groleau a quitté ces fonctions le 24 décembre dernier;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ces deux départs, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a fait l'affichage pour combler le poste de coordonnateur(trice) en loisirs et de journalier-chauffeur.

2025-01-06

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil statue qu'en date du 14 janvier 2025, madame Laëtitia Lefèvre ne sera plus à l'emploi de la municipalité et que monsieur Serge Groleau n'est plus à l'emploi depuis le 24 décembre dernier;

QUE le conseil remercie madame Laëtitia Lefèvre et monsieur Serge Groleau pour leur travail au sein de l'organisation municipale.



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

QUE le conseil ratifie l'affichage de postes de coordonnateur (trice) en loisirs et de journalier-chauffeur, temporaire, comme effectué par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général.

Adoptée à l'unanimité.

10. Adoption du second projet de règlement numéro 2024-11-604 – modifiant le règlement de zonage 2009-05-438 et ses amendements afin de modifier certaines marges dans la grille de spécification de la zone 129-R

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 janvier 2025 à 19 h au 290, rue Principale à Saint-Narcisse, et qu'aucune demande n'a été présentée;

CONSIDÉRANT qu'il y a un terrain vacant situé dans la zone 129-R n'ayant aucune construction existante;

CONSIDÉRANT qu'afin de régulariser avec les zones environnantes, il y a lieu de modifier les marges pour un bâtiment principal et les dispositions particulières pour un bâtiment accessoire de la zone 129-R.

2025-01-07

À CES CAUSES, il est proposé par madame Catherine Bourget
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 2024-11-604, modifiant les marges avant et arrière pour un bâtiment principal et les dispositions particulières pour un bâtiment accessoire de la grille de spécification de la zone 129-R.

Adoptée à l'unanimité.

11. Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élus.es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge » ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette « Campagne », de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens.

2025-01-08

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2025* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

Adoptée à l'unanimité.



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

12. Don au Centre des Loisirs de Saint-Narcisse pour des frais en lien avec les dépenses du camp de jour, Rendez-vous des Arts et Noël des Enfants – année 2024

CONSIDÉRANT que le Centre des Loisirs de Saint-Narcisse a, pour l'année 2024, assumé les frais de dépenses du camp de jour, Rendez-vous des Arts et Noël des enfants;

CONSIDÉRANT que le camp de jour est offert à la demande de la municipalité de Saint-Narcisse et répond à un besoin des citoyens de Saint-Narcisse;

CONSIDÉRANT que le Centre des Loisirs de Saint-Narcisse accueille également les enfants demeurant dans la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes à l'intérieur de son camp de jour, et que cette dernière a déjà versé une contribution financière au Centre des Loisirs de Saint-Narcisse selon le pourcentage établi pour le nombre d'enfants inscrits;

CONSIDÉRANT que le Rendez-vous des Arts et le Noël des enfants avaient demandé à la municipalité de Saint-Narcisse une participation financière pour les aider à réaliser leurs activités.

2025-01-09

À CES CAUSES, il est proposé par madame Catherine Bourget
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le conseil accepte de verser la somme de 5 506,54 \$ en don au Centre des Loisirs de Saint-Narcisse, pour le camp de jour plus une somme de 500 \$ pour le rendez-vous des Arts ainsi qu'une somme de 160 \$ pour le Noël des enfants, et ce, pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité.

13. Nomination de monsieur Jean-Pierre Piché à titre de citoyen émérite de Saint-Narcisse

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Narcisse a adopté en 2007, un programme de reconnaissance de l'engagement citoyen appelé « Citoyen(ne) émérite » ;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance vise à souligner l'engagement d'hommes et de femmes qui se distinguent par leurs actions auprès de la communauté Narcissoise ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Narcisse souhaite reconnaître la contribution de monsieur Jean-Pierre Piché, bénévole engagé ;

CONSIDÉRANT que monsieur Piché répond présent à chacune des activités organisées par plusieurs comités ou par la municipalité ;

CONSIDÉRANT son implication soutenue au Marché Champêtre, à la FADOQ, à la municipalité et à la Fabrique de Saint-Narcisse, et ce, à différents niveaux ;

CONSIDÉRANT que monsieur Piché est sans aucun doute un homme dévoué pour la municipalité, et ce, depuis plusieurs années, toujours présent pour la réalisation de différents menus travaux, décoration, ou pour l'embellissement de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'enthousiasme, l'approche collaborative et l'engagement manifestés naturellement par monsieur Piché à faire de notre municipalité un milieu de vie propre et vivant.

2025-01-10

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil municipal approuve, avec bonheur et enthousiasme, la nomination de monsieur Jean-Pierre Piché, un bénévole engagé au sein de la communauté Narcissoise, à titre de « Citoyen émérite » de la municipalité de Saint-Narcisse.



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

QU'une plaque commémorative témoignant de son engagement personnel, social et professionnel soit installée dans l'espace réservé à cette fin au bureau municipal ;

QUE cette nomination soit publiée dans l'Info municipal, de même que sur le site internet de la municipalité de Saint-Narcisse.

QUE le conseil municipal félicite et remercie chaleureusement, monsieur Piché, pour son dévouement exceptionnel et son enthousiasme contagieux à faire de notre municipalité un milieu de vie propre et vivant.

Adoptée à l'unanimité.

14. Varia

15. Deuxième période de questions

La période de questions débute à 19h57 et se termine à 20h24

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

/ Original signé /
Stéphane Bourassa,
Directeur général et greffier-trésorier

16. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2025-01-11

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20 h 24.

Adoptée à l'unanimité.

/ Original signé /
Monsieur Guy Veillette,
Maire

/ Original signé /
Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général et greffier trésorier

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /
Monsieur Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée